

RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00139
Numéro SIREN : 819 065 285
Nom ou dénomination : 3C ELEC

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2019 sous le numéro de dépôt 5321

5321

Certificat conforme à l'original
le 20/12/2019

[Signature]

09

S.A.S 3C ÉLEC

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 Euros
Siège social : 47, Rue Péraudel-81100 CASTRES
RCS CASTRES 819 065 285

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2019

L'an **deux mille dix-neuf** et le **quinze novembre** à **onze heures**, les associés de la Société **3C ÉLEC**, société par actions simplifiée au capital de **15 000 Euros** divisé en **150 actions**, dont le siège social est à CASTRES, 47, Rue Péraudel se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

La convocation a été faite par lettre (envoi simple) adressée aux associés.

Sont présents

- Monsieur **PAGES Cyril**, propriétaire de cinquante actions.
- Monsieur **CALVES Christian**, propriétaire de cinquante actions.
- Monsieur **JULLIEN Christophe**, propriétaire de cinquante actions

Soit les trois actionnaires présents titulaires de **150 actions** sur les **150 actions** émises par la Société.

Monsieur **CALVES Christian** préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance réunissent **150 actions**, soit plus de la majorité des actions ayant un droit de vote. L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président constate que les associés présents réunissent la totalité des actions composant le capital social, les conditions relatives au quorum et à la majorité sont respectées, l'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Puis le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et communiqués aux actionnaires dans les délais réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président, Nomination d'un nouveau Président
- Suppression de la fonction de Directeur Général

Le Président expose, que par courrier en date du **8 novembre 2019**, il a informé la société de sa démission de sa fonction de Président au sein de la société avec effet au **8 novembre 2019** minuit et qu'il convient de procéder à son remplacement.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, nomme comme **Président de la société** pour une durée illimitée à compter du **9 novembre 2019** Mr **Christophe JULLIEN** demeurant 4, Hameau du Vieux Pesquier à Saix (Tarn) né le 1^{er} mai 1967 à Mont-de-Marsan(Landes) qui accepte ce mandat en remplacement de Mr **Christian CALVES** démissionnaire au **08 novembre 2019**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la décision prise dans la première résolution, l'assemblée générale met fin à la fonction **Directeur Général** de Mr **Christophe JULLIEN** avec effet au **08 novembre 2019**. Il est décidé, qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à **douze heures**.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Mr Christian CALVES



Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

RECEPISSE DE DEPOT

3, rue de la Platière 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

CABINET D. BILLOUX
27 boulevard Georges Clémenceau
81100 Castres

V/REF :
N/REF : 2016 B 139 / 2019-A-5321

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 24/12/2019, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 15/11/2019

- Changement de président
- Démission de directeur général

Concernant la société

3C ÉLEC
Société par actions simplifiée
47 rue Péraudel
81100 Castres

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-5321 le 24/12/2019

R.C.S. CASTRES 819 065 285 (2016 B 139)

Fait à CASTRES le 24/12/2019,
Le Greffier

